



Paris, le 04/04/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CRHH d'Ile-de-France vote contre des objectifs de production de logement social au rabais pour 2023, lors de sa séance du 31 mars 2023

Au cours du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) d'Ile-de-France du 31 mars 2023, de nombreuses voix se sont élevées contre les objectifs 2023 des aides à la pierre programmés pour le logement social en Ile-de-France, considérés comme largement insuffisants.

Dans un manifeste commun « Ne renonçons pas à des objectifs ambitieux de production de logement social en Ile-de-France » publié le 9 mars dernier, l'AORIF (Association des organismes de logement social d'Ile-de-France), la Fondation Abbé Pierre et l'AFFIL (Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement), alertaient sur l'ampleur de la crise du logement et de l'hébergement en Ile-de-France (1,3 million de mal-logés, dont 140 000 sans domicile, 780 000 ménages demandeurs d'un logement social et seulement 1 demande sur 10 satisfaite chaque année) et sur le manque de soutien des pouvoirs publics pour le développement du logement social dans la région.

Lors de la séance du 31 mars 2023, les membres du CRHH étaient conviés à donner un avis sur le projet de programmation des aides à la pierre pour l'année 2023. Les représentants de l'AORIF, de la Fondation Abbé Pierre et de l'AFFIL ont regretté des objectifs de financement du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) pour 2023 en Ile-de-France en net recul par rapport à ceux de 2022, s'élevant seulement à 25 235 logements sociaux (soit une baisse de près de 20%). Ils ont dénoncé la nouvelle approche de ces objectifs, alignée sur les faibles niveaux de production de logement social des années antérieures et non sur les besoins réels. Les prises de parole qui ont suivi au sein du CRHH ont partagé ce positionnement, ce qui a conduit au vote d'un avis défavorable sur cette programmation.

Il est urgent de réaffirmer des ambitions plus fortes de production de logements sociaux en Ile-de-France. Les schémas régionaux SRHH et SDRIF-E, en cours de révision, doivent maintenir un objectif volontariste : entre 32 et 37 000 logements sociaux supplémentaires agréés par an, qui doivent s'ajouter aux constructions dédiées à la reconstitution des logements démolis dans le cadre du renouvellement urbain.

Soutenir la production de logements sociaux est une nécessité en Ile-de-France. Plutôt que de réduire les objectifs, il faut plus de moyens. Les acteurs d'intérêt général que sont les organismes Hlm franciliens et les associations d'insertion par le logement doivent avoir les capacités d'agir. Cela implique un accès prioritaire aux gisements fonciers et bâtis et une réelle politique publique foncière. Il est également urgent que les opérateurs de logement social disposent d'un soutien financier réel. C'est pourquoi nous demandons la suppression de la RLS (Réduction du loyer de solidarité) et le retour à un taux de TVA réduit de 5,5% sur l'ensemble des investissements des bailleurs sociaux. Nous demandons également que toute opération d'aménagement public prévoit au minimum 30% de logement social dont 75% en maîtrise d'ouvrage directe, adossée à des charges foncières maîtrisées.

La crise du logement social et de l'hébergement en Ile-de-France n'est pas une fatalité. Ne renonçons pas !

Contacts presse

AORIF : Vincent Rougeot, 01 40 75 52 91, v.rougeot@aorif.org

Fondation Abbé Pierre : Angèle Roblot, 06 23 25 93 79, media@fondation-abbe-pierre.fr

AFFIL : Tiphaine Vanlemmens, 07 84 68 91 72, tiphaine.vanlemmens@affil.fr